

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2021

**Rapporteur :
Madame Christelle QUERE**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021 (accusé de réception du 29/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Projet de restructuration des installations tennistiques municipales de Creach Gwen

La ville de Quimper est dotée d'installations tennistiques sur le site de Creach Gwen depuis plus de 20 ans. Celles-ci ont fait l'objet de rénovations partielles au cours des dernières décennies. C'est pourquoi le projet de restructuration global des installations tennistiques extérieures municipales est à lancer sur cette année pour une enveloppe de 350 000 €.

Depuis 2014, la ville de Quimper a confié par voie de convention la gestion des installations tennistiques municipales de Creac'h Gwen à l'association Tennis Club de Quimper.

Cette nouvelle modalité de gestion a permis au club d'assainir sa situation financière.

Après une période de rodage et de stabilisation de son fonctionnement, le TC Quimper a commencé à se développer et envisager l'avenir.

Il y deux ans, la ville de Quimper avait provisionné des crédits pour rénover les trois courts extérieurs en dur, et en avait informé le club. Ce dernier avait alors mené une réflexion interne et était revenu vers la collectivité pour présenter un projet plus ambitieux : le changement de surface des 3 courts à passer en terre battue artificielle, et l'installation de 2 courts de padel.

La ville de Quimper a accueilli favorablement le projet. Plusieurs réunions de travail ont ainsi pu avoir lieu avec le TC Quimper. Des rencontres ont également eu lieu avec Pierre Pouliquen (vice-président en charge du sport à la Région Bretagne), et une réunion sur site avec Matthieu Le Saint (directeur LBT), monsieur Bonnaire (architecte FFT).

Nous avons noté les éventuelles possibilités de co-financement du projet et avons déjà un accord pour une subvention de 45 000 € par la Ligue de Bretagne de Tennis, ainsi que 100 000 € par la Région Bretagne.

Le projet se décompose de la manière suivante et en relation avec le planning prévisionnel proposé en annexe :

- 1- rénovation de trois terrains extérieurs vieillissants ; en lien avec le club exploitant, de nouvelles surfaces sont souhaitées. Ces terrains seraient revêtus d'une surface en terre artificielle, plus facile d'entretien que la terre battue classique. Les courts extérieurs seraient dotés d'un éclairage pour permettre une utilisation nocturne. Un accès automatisé serait également mis en place ;
- 2- création de deux terrains de Padel éclairés. Premiers exemplaires à Quimper, ils répondraient à une pratique en plein essor de ce sport de raquettes ludique. Plus petits que des courts de tennis, les terrains de padel sont cernés de quatre parois grillagées. Ceux de Creac'h Gwen s'installeront à la place de l'actuel mur de frappe et l'aménagement pourra se faire sans actions sur les talus et sans réduire la végétalisation du site.

L'objectif est de conserver l'emprise existante pour les courts de tennis mais nous devons être vigilants quant à la pérennité des ouvrages compte tenu de la proximité de l'Odet.

L'enveloppe du projet est estimée à 350 000 €.

Par ailleurs, au titre du Plan de Relance et de la rénovation énergétique, un projet est lancé pour les installations tennistiques intérieures.

Il s'agit de procéder à un remplacement de l'ensemble de l'éclairage par des dispositifs LED, ainsi que la suppression des translucides de la couverture par un complexe isolé et qui ont pour objectifs de permettre entre autre d'améliorer les conditions d'usages et de baisser les consommations (éclairages d'ancienne génération, translucides responsables d'infiltration).

Le montant des travaux est estimé à 391 k€ HT et seront, suite à l'accord reçu, subventionnés à hauteur de 50% soit 198 000€.

Les travaux sont prévus pour septembre 2021 et s'organiseront de manière à conserver une pratique sportive.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver le programme ainsi que l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de l'opération ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à solliciter les subventions concernant ce projet.